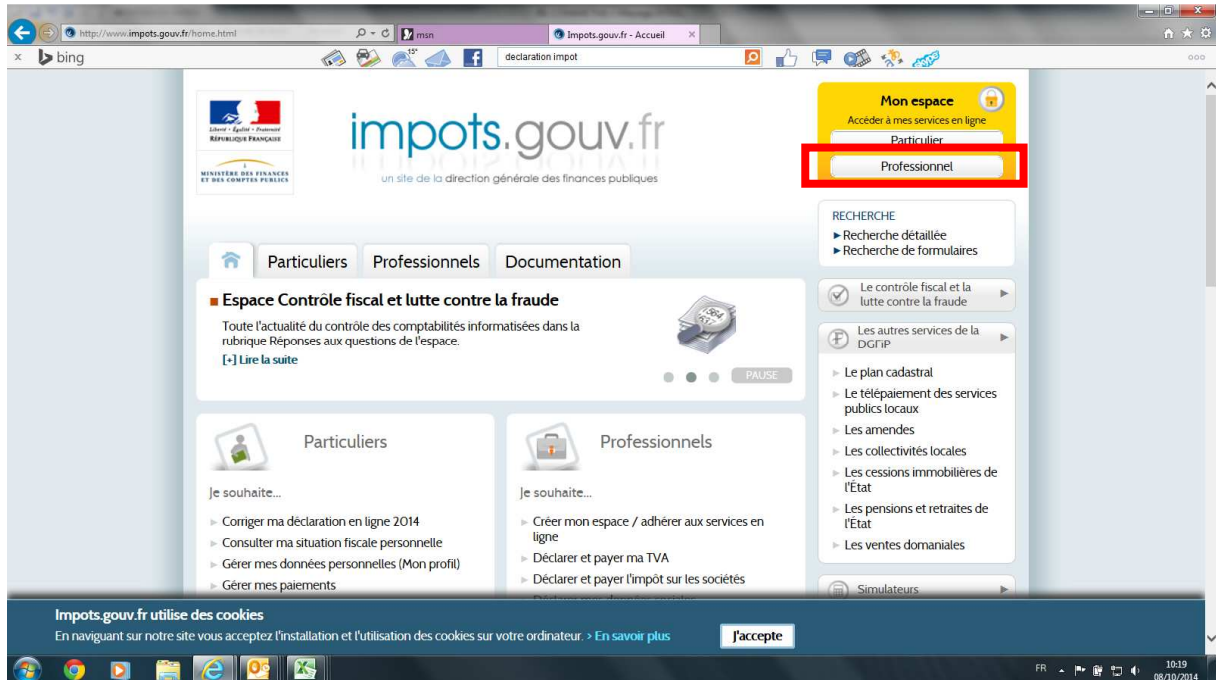
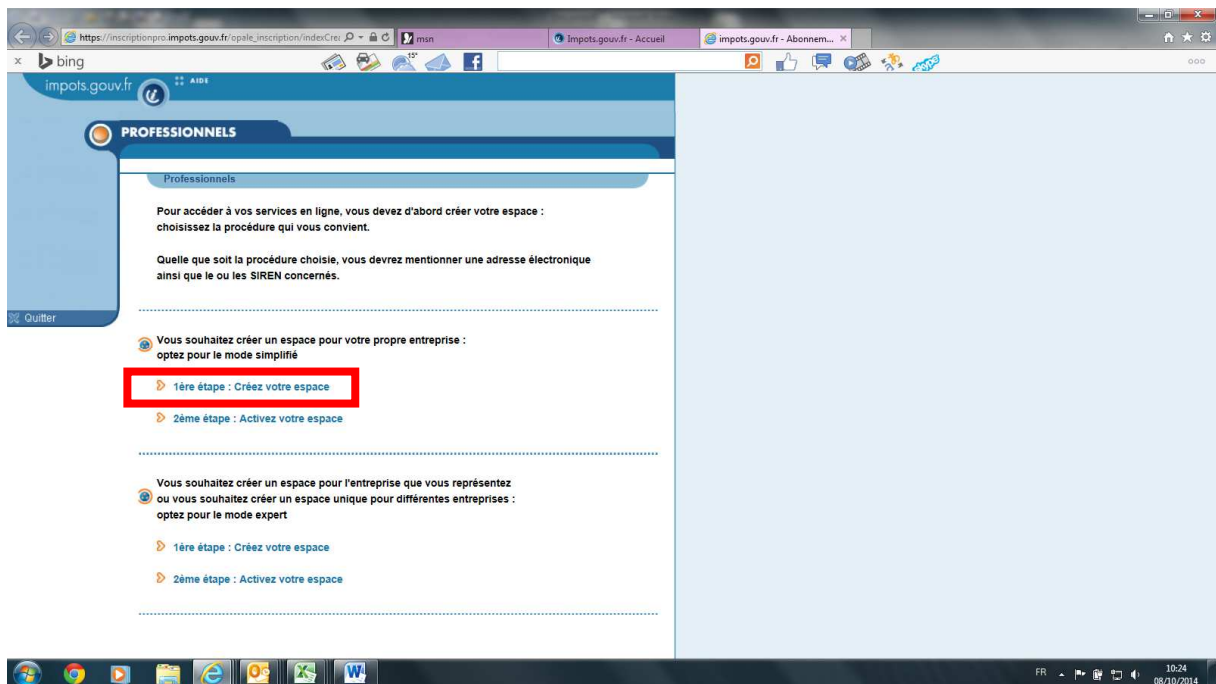


1- Créer son compte sur Impots.gouv ?

A - Cliquer sur l'onglet « professionnel »



B- Cliquer sur « créer votre espace »



C- Compléter le formulaire puis le retourner au centre des impôts dont vous dépendez.

The screenshot shows the 'Créer votre espace' (Create your space) form on the 'impots.gouv.fr' website. The form is titled 'PROFESSIONNELS' and 'Créer votre espace'. It contains several sections:

- SIREN :** A text input field with a 'Valider' button and a note '(9 caractères)'. A 'Quitter' link is visible on the left.
- Adresse électronique, mot de passe**
 - Adresse électronique :** A text input field with a note: 'Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.'
 - Confirmez votre adresse électronique :** A text input field.
 - Mot de passe :** A text input field with a note: '(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).' and a help icon.
 - Confirmez votre mot de passe :** A text input field.
- Coordonnées**
 - A dropdown menu set to 'Monsieur' and two text input fields for 'Nom' and 'Prénom'.
 - A dropdown menu for 'Quel est votre surnom ?' with a note: '(Réponse à la question de confiance)'.

D- Vous recevrez dans les jours suivants par envoi postal des codes d'activation. Il suffira alors de se rendre sur impots.gouv dans la rubrique « Activez votre espace »

The screenshot shows the 'Activez votre espace' (Activate your space) section on the 'impots.gouv.fr' website. The page is titled 'PROFESSIONNELS' and contains the following text:

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace** (highlighted with a red box)

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

2- Comment puis-je accéder à mon avis de CFE et payer ?

Pour accéder à votre avis de CFE, à partir de début novembre, rendez-vous dans votre espace Professionnel, et cliquez sur "Consulter > Compte fiscal"

Dans le menu de couleur bleue, avec votre souris, sans cliquer, survolez : « ACCES PAR IMPOTS » puis "Contribution Economique Territoriale ou TP" puis "Cotisation foncière des entreprises ou TP" puis dans "Ensemble des adresses", choisissez la bonne adresse, enfin cliquez sur "Avis d'imposition "

Un écran " Accès au compte fiscal > Tableau des avis d'imposition CFE " s'affiche, avec la liste des années visées.

Choisissez l'année, en cliquant par exemple sur " Année 2014», un tableau s'affiche. Dans la colonne " Nature de l'avis «, sélectionnez l'avis souhaité.

L'avis de CFE s'affiche et peut être imprimé et payé directement : Un simple clic sur le bouton "**Payer**" situé au-dessus de l'avis vous permet d'accéder, sans saisie des références, au service de paiement.

Deux autres modalités pour payer votre CFE en ligne,

- Dans votre espace professionnel, en cliquant sur l'onglet " payer les autres impôts"

- Ou bien, après vous être muni de votre avis d'acompte et de vos coordonnées bancaires, directement sur www.impots.gouv.fr, rubrique Professionnels > "je paye directement en ligne la CFE et la taxe foncière".

Saisissez votre numéro SIRET dans le cadre "numéro fiscal » puis laissez-vous guider.